



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/50

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de travaux de réfection pour sécurisation des usagers du chemin du Moulin Morel à Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 10.050,00 € HT soit 12.060,20 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80% du montant HT des travaux au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter le Département du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% de 10.050,00 € HT du montant total de travaux de réfection pour sécurisation des usagers du Chemin du Moulin Morel , soit une aide maximale de 8.040,00 €.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Département du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.
- ARTICLE 5** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 20 juillet 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



Parmain, le 20 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Parmain souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le **Chemin du Moulin Morel**.

Cette opération vise à remettre en état le chemin du Moulin Morel dégradé (nombreux nids de poule) par suite du salage cet hiver afin de d'améliorer les conditions de circulation et de renforcer la sécurité des déplacements actifs.

Le tableau ci-dessous regroupe les travaux de voirie envisagés pour l'année 2026 :

Fournisseurs - N° devis	TRAVAUX	MONTANT HT
DTP2I	Remise en état de la voirie	10.050,00 €
TOTAL TRAVAUX		10.050,00 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 8.040,00 €, soit 80% de 10.050,00 € HT au titre de l'appel à projets « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



Parmain, le 20 juillet 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de réfection pour sécurisation des usagers sur le domaine public communal, la ville de Parmain effectue pour l'année 2026 les travaux suivants :

CHEMIN DU MOULIN MOREL Remise en état de voirie

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » auprès du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANter,



**Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques
techniques@

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



Parmain, le 20 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Réalisation

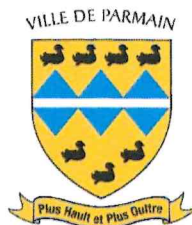
TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Réfection route pour sécurisation usagers	Chemin du Moulin Morel	10 050,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Service Technique
techniques@

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



Parmain, le 20 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux de voirie sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivant :

2026				
Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre
Travaux				
Réfection voirie Chemin du Moulin Morel				

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le 21/07/2026
ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



Parmain, le 20 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

TRAVAUX DE VOIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Montant des travaux HT	Subventions		Montant HT à la charge de la ville
DÉPARTEMENT VAL D'OISE	10 050,00 €	80%	8 040,00 €	2 010,00 €

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



ISO 9001

Marines, le 10/07/2026

RUE DES CARREAUX

ZA DES CARREAUX

95640 MARINES

Tél : 0130398261

Fax : 0130399345

A l'attention de : Mr PLUQUET

Mairie de PARMAIN

Place Georges Clemenceau

95620 PARMAIN

Devis N° D2607024

OBJET :

Remise en état de voirie à l'enrobé projeté

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Mise à disposition de l'atelier de projection d'enrobés comprenant : - 1 camion enrobeur projeteur y compris 1 chauffeur et 1 opérateur pour une journée maximale de 7H00 - 1 rouleau compacteur mixte type BW100 ACM largeur 100 cm et son chauffeur	J	2,000	3 420,00	6 840,00
2	Fourniture de cailloux porphyres lavés 2/4 ou 4/6	T	20,000	61,00	1 220,00
3	Fourniture d'émulsion pour couche d'accrochage et enrobage La quantité de cailloux et d'émulsion mise en oeuvre chaque jour peut varier selon le type de dégradation et la distance entre les points à traiter. Les quantités indiquées dans ce devis sont une estimation haute, il vous sera facturé la juste quantité appliquée. Prévoir le passage d'une balayeuse de voirie avant notre intervention afin de nettoyer le support. Liste des voies à traiter : - Chemin du Moulin Morel Validité de l'offre : 3 mois Intervention de mars à octobre	T	2,000	995,00	1 990,00

TOTAL GENERAL	10 050,00
----------------------	------------------

TOTAL HT	10 050,00
-----------------	------------------

Total T.V.A. 20,00 %	2 010,00
-----------------------------	-----------------

Total T.T.C.	12 060,00
---------------------	------------------

DTP21

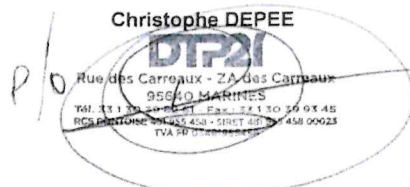
Le client

Le directeur

Mention manuscrite

"Lu et approuvé, bon pour accord"

Christophe DEPEE

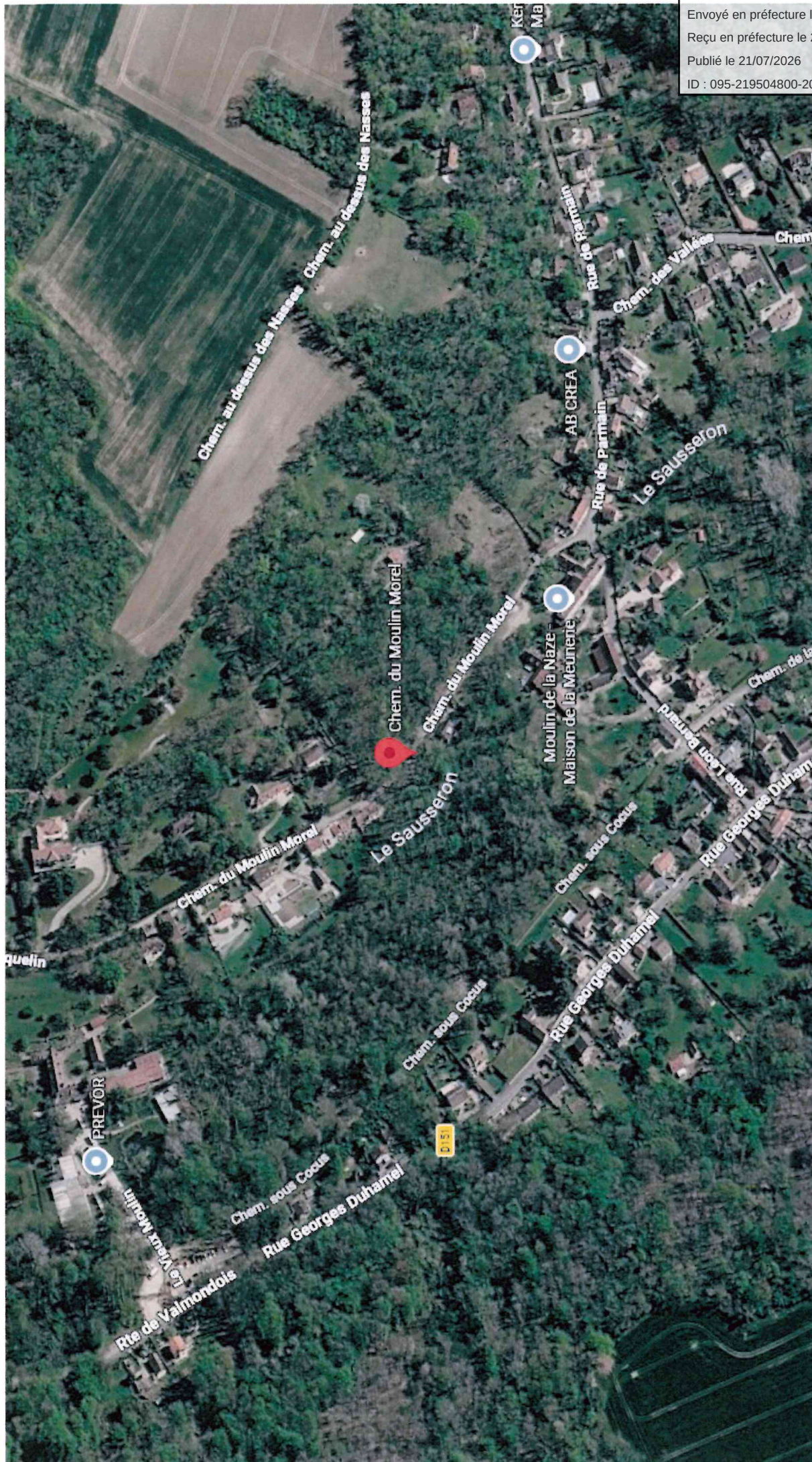


Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 095-219504800-20260720-DM202650-AR



CHEMIN DU MOULIN MOREL

